



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES  
BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE -  
LOT N°2 : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES  
CRECHES ET D'ETABLISSEMENTS ASSIMILES,  
PASSE AVEC LA SOCIETE MAINTENANCE  
INDUSTRIE**

**DÉCISION N° DM-23-405  
EN DATE DU 24 OCTOBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP et le JOUE, le 02 juin 2023 relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 octobre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société MAINTENANCE INDUSTRIE, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société MAINTENANCE INDUSTRIE, sise 14, rue d'Annam 75020 PARIS, représentée par Monsieur David METAYER, Directeur Général, le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie – Lot n°2 : Prestations de nettoyage des crèches et d'établissements assimilés.

Le marché est conclu pour les montants suivants :

Montant à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel	10 000,00 € HT
Période initiale (forfaitaire)	353 511,93 € HT
Période reconduction (forfaitaire)	346 391,13 € HT
PSE1	37 470,73 € HT

Le marché est conclu pour une période d'un an, et est reconductible tacitement 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231024-lmc1H11299H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 24/10/2023  
Date de Publication : 24/10/2023